



Moniteur Educateur

Arrêté d'agrément du Conseil Régional
Auvergne-Rhône-Alpes du 26 mars 2019

DIPLOME

Diplôme d'Etat de niveau 4
(équivalent au Bac)
d'après la nomenclature
européenne.

VOIES D'ACCES

En formation initiale :

Places financées par la Région
Auvergne-Rhône-Alpes.



En formation continue :

Contrat de professionnalisation,
CPF (Compte Personnel de
Formation), CPF de transition
professionnelle, etc.



Par la voie de l'apprentissage :



Textes de référence

- Le Décret n° 2007-898 du 15 Mai 2007 relatif au diplôme d'Etat de Moniteur Educateur
- L'Arrêté du 27 octobre 2014 modifiant l'arrêté du 20 juin 2007 modifié relatif au diplôme d'Etat de moniteur-éducateur. L'Arrêté du 18 octobre 2012 modifiant l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat de moniteur-éducateur

- La Circulaire interministérielle DGAS/SD 4A n° 2007-436 du 11 décembre 2007 relative aux modalités des formations préparatoires et d'obtention du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DEES) et du diplôme d'Etat de moniteur éducateur (DEME)

LE METIER

Le moniteur éducateur est un professionnel engagé auprès de personnes en situation de handicap ou en difficulté sociale.

Il assure une relation éducative grâce à une présence au quotidien avec des enfants, des adolescents ou des adultes. Il situe son action dans un cadre institutionnel, administratif et juridique. Il participe à l'élaboration et à la conduite du projet personnalisé. Le moniteur éducateur travaille au sein d'une équipe pluri professionnelle et développe des relations de partenariat.

LES APTITUDES

Ce métier requiert un intérêt pour les problèmes humains et sociaux, le sens de l'organisation et de l'animation des groupes, un goût pour le travail en équipe, un engagement personnel pour répondre aux multiples situations des personnes en difficulté.

LES FONCTIONS DE MONITEUR EDUCATEUR

Le moniteur éducateur exerce une relation éducative au sein d'un espace collectif. Il engage et s'inscrit dans une relation avec chaque personne par la disponibilité à l'autre, l'écoute, l'observation, la compréhension.

Il contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets individuels. Il œuvre au développement des potentialités et à la compensation des difficultés des personnes dont il a la charge. Il interroge et réajuste ses pratiques.

Il anime et organise la vie quotidienne dans une visée de socialisation et d'intégration. Il anime et régule la vie de groupe afin de susciter une dynamique structurante entre individu et collectif. Il soutient l'inscription des personnes dans l'organisation spatio-temporelle de la vie quotidienne.

Il construit et anime des activités dans les domaines des apprentissages, des loisirs, de la culture dans et hors de l'institution.

Il favorise l'autonomie et la promotion des personnes et des groupes en créant des situations et des opportunités d'interaction avec l'environnement social.

Il participe au dispositif institutionnel, en situant son action dans le cadre de ses missions et en agissant au sein d'une équipe pluri professionnelle.

Il concourt à l'élaboration de l'action éducative. Il participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'actions éducatives, dans le cadre d'un projet global. Il appuie l'intégration en milieu ordinaire par des actions de soutien et de médiation.



Moniteur Educateur

Arrêté d'agrément du Conseil Régional
Auvergne-Rhône-Alpes du 26 mars 2019

PRE-REQUIS

Aucun diplôme préalable.

DUREE DE LA FORMATION

Formation sur 24 mois.

- 950 heures de formation théorique

Pour les non-salariés :

- 980 heures de formation pratique réparties en 2 stages

Pour les salariés :

- 280 heures de formation pratique hors structure employeur

INSCRIPTION

Documents à télécharger sur le site de l'Institut Saint-Laurent :
www.institutsaintlaurent.org

(Calendriers, dossiers d'inscription et règlement d'admission).

L'ADMISSION

Les épreuves d'admission en formation comprennent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission. Les candidats à la formation menant au diplôme d'Etat de moniteur-éducateur titulaires d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ou d'un baccalauréat ou d'un diplôme européen ou étranger réglementairement admis en dispense du baccalauréat sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité.

- Une épreuve écrite d'admissibilité constituée d'un questionnaire d'actualité destiné à apprécier les intérêts et les possibilités d'expression écrite du candidat.
- Une épreuve orale d'admission constituée d'un entretien auprès d'un jury psychologue et un second entretien auprès d'un jury professionnel.

LA FORMATION

La formation au Diplôme d'Etat de ME comporte 950 heures de formation théorique.

La formation comporte un enseignement théorique réparti en 4 Domaines de Compétences :

- DC1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé
- DC2 : Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé
- DC3 : Travail en équipe pluri-professionnelle
- DC4 : Implantation dans les dynamiques institutionnelles

La formation comprend également 980 heures de formation pratique.

La formation pratique comporte deux stages dans deux établissements ou services différents, du secteur social et médico-social, agréés par l'Institut Saint-Laurent, et dont l'un, au moins, se déroule en structure d'hébergement.

Les candidats en Formation Continue effectuent au moins un stage d'une durée minimale de 8 semaines (280 heures) hors structure employeur auprès d'un public différent.